

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT SERVAIS du 21 novembre 2024

Délibération N° : 2024 - 11 - 02

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un novembre, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Servais, dûment convoqué le 15 novembre s'est réuni en session ordinaire, à la salle Ty Léon, sous la présidence de M. MAGUEREZ Thierry, Adjoint au Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 15 – présents : 12 - votants : 14.

Membres en exercice :	Présents :	Votants :	Pour :	Contre : 1	Abstention :
15	12	14	13		

Présents : Thierry MAGUEREZ, Marie-Laure GRALL, Benoît RIOU, Christel ABGRALL, Gwendoline LE BRICQUIR, David LE BORGNE, Aurélie VEN, Corentin PARENT, Benjamin TREGUER, Fabienne MADEC, Valérie PAUL et Virginie MASSEY.

Absent excusé : Bernard MICHEL, Jérôme BOITE et Paul LAURENT.
Paul LAURENT a donné pouvoir à Benjamin TREGUER.
Jérôme BOITE a donné pouvoir à Marie-Laure GRALL.

Secrétaire de séance : Marie-Laure GRALL

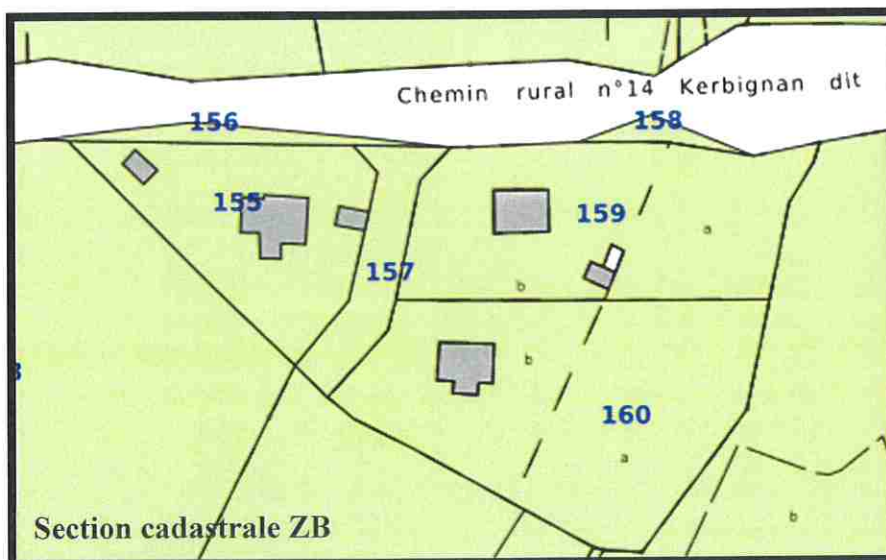
Secrétaire de séance adjoint : Virginie ROUDAUT (agent administratif)

OBJET : Régularisation Cadastrale : Run Ar C'hy

Monsieur Bernard MICHEL, Maire, étant concerné par ce dossier n'a pas donné pouvoir pour ce point.

Monsieur Thierry MAGUEREZ, Adjoint au Maire, présente la demande de régularisation cadastrale suivante :

Les propriétaires des parcelles ZB156 (176m²), ZB157 (423 m²) et ZB158 (48m²) proposent de céder gratuitement à la commune ces parcelles. Les frais d'acte et de publicité seront à la charge de la commune.



M. Thierry MAGUEREZ propose au Conseil Municipal d'accepter la proposition considérant que :

- La parcelle ZB157 constitue une voirie d'accès, en bon état, desservant 3 propriétés.
- Les parcelles ZB156 et ZB158 constituent de l'accotement le long du chemin rural N°14

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition des propriétaires ;

APPROUVE l'intégration des parcelles ZB156, ZB157 et ZB158 au tableau de la voirie communale ;

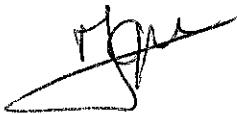
PRÉCISE que la longueur de cette nouvelle voirie est de 50 mètres linéaires faisant passer la longueur totale de voirie communale à 23 863 mètres linéaires ;

AUTORISE M. Thierry MAGUEREZ, Adjoint au Maire à procéder à la régularisation cadastrale et à signer tous les documents nécessaires ;

AUTORISE Monsieur Thierry MAGUEREZ, Adjoint au Maire, à signer l'acte administratif ;

DÉNOMME la voirie nouvellement intégrée au tableau communal et constituée par la parcelle ZB157 : impasse de Run Ar C'hy.

La Secrétaire de Séance,
Marie-Laure GRALL



L'Adjoint au Maire,
Thierry MAGUEREZ

